



Dossier d'inscription à la formation

Rentrée
2026

Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)

Concerne uniquement l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux
Inscription sous réserve d'un nombre de places suffisant.

Pour les candidats ayant obtenu leur sélection, en post VAE ou ayant validé un bloc ou signé un contrat d'apprentissage

Merci de bien vouloir nous retourner avant le : 3 juillet 2026

à l'adresse suivante :

IRTS Nouvelle Aquitaine – Direction des études
Assistante de la formation CAFDES
9 rue François Rabelais - BP39
33401 Talence

les éléments suivants :

Pour la voie de la formation continue globale ou par bloc :

- le bulletin d'inscription à la formation ci-joint dûment complété et signé
- l'attestation de réussite aux épreuves de sélection CAFDES (ne concerne pas les parcours post-VAE ou les apprentis)
- la copie des diplômes
- une attestation employeur du poste occupé à l'entrée en formation
- la copie d'une pièce d'identité
- une photo d'identité (avec vos nom et prénom notés au dos)
- un extrait de casier judiciaire - bulletin n°3 datant de moins de 3 mois (demande à faire sur le site du Ministère de la justice : <https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>)
- un CV détaillé et actualisé
- un accord ou un engagement de prise en charge du coût de la formation

Pour le complément de formation dans le cadre de la post-VAE :

L'ensemble des pièces citées ci-dessus pour la voie de la formation continue et également :

- la copie de la décision du jury VAE précisant les domaines de compétence validés
- un chèque bancaire libellé à l'ordre de l'IRTS Nouvelle Aquitaine d'un montant de 60 € correspondant aux frais de gestion administrative (somme non remboursable),

**Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté.
Ce dossier est à compléter uniquement :**

- **pour la voie de la formation continue** : pour les candidats ayant été admis aux épreuves de sélection passées dans un centre de formation agréé adhérent au réseau UNAFORIS et dont l'entrée en formation est prévue dans l'année,
- **pour le complément de formation dans le cadre de la VAE** : si vous bénéficiez d'une validité partielle des acquis de l'expérience et que vous êtes dispensé(e) des prérequis nécessaires à l'entrée en formation par une décision du jury VAE.



Bulletin d'inscription à la formation

Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de service d'intervention Sociale (CAFDES)

Date d'entrée en formation :

<input type="radio"/> Parcours complet	<input type="radio"/> Bloc 1
<input type="radio"/> Parcours partiel par bloc ou POST-VAE	<input type="radio"/> Bloc 2
	<input type="radio"/> Bloc 3
	<input type="radio"/> Bloc 4

Mr Mme Nom :

Nom de naissance : Prénom :

Adresse complète :

N° Portable : Téléphone fixe :

Email :

Nationalité : Date de naissance :

Ville de naissance : Code postal : Pays, si hors France :

Reconnaissance MDPH

Intitulé du diplôme le plus élevé..... Niveau.....

Situation actuelle :

Demandeur d'emploi Salarié Etudiant Autre (préciser) :

Pour les salariés, merci de préciser :

Lieu de travail :

Nom de l'employeur :

Adresse complète :

Téléphone : Email :

Poste occupé :

Nom et fonction du responsable :

Organisme gestionnaire / siège social employeur (à compléter uniquement si différent du lieu de travail) :

Nom :

Adresse complète :

Téléphone : Email :

Nom et fonction du responsable :

Type de contrat de travail :

C.D.I. C.D.D Contrat de Professionnalisation Autre (*préciser*) :

Si contrat à durée déterminée, indiquer la date de fin du contrat :

Prise(s) en charge financière(s) de la formation :

Employeur

(cachet et signature du responsable de l'établissement, obligatoires en bas de ce document)

Nom de son OPCO :

Adresse de facturation :

Personne à contacter :

Téléphone : Email :

Vous-même (joindre une lettre d'engagement datée et signée)

Une facture sera adressée directement à l'adresse indiquée en 1^e page

Autre(s) financement(s) (OPCO, Pôle Emploi, Agefiph, CPF, etc.)

Joindre obligatoirement les justificatifs

Organisme 1 Montant pris en charge.....

Adresse de facturation :

Personne à contacter :

Téléphone : Email :

Organisme 2 Montant pris en charge.....

Adresse de facturation :

Personne à contacter :

Téléphone : Email :

Signatures

Apprenant :

Employeur (si financeur) :

à : le :/...../.....

à : le :/...../.....

Signature

Signature, cachet, nom et fonction du signataire

Conditions

1 – L'entrée en formation est effective :

- après accord écrit de son financement par un tiers (employeur, OPCO, Pôle emploi, etc.) ou par l'apprenant lui-même
- après la signature de la convention de formation
- après réception de ce bulletin d'inscription au plus tard un mois avant le début de la formation, sauf indication contraire

2 – Les frais d'inscription donnent droit à l'accès et à la participation à la formation

3 – L'inscription est valable pour la durée totale de la formation

4 – Toute formation commencée sera facturée au prorata du temps de formation suivi et des frais pédagogiques et administratifs engagés

5 - Toute heure de formation dispensée est due. En cas d'absence injustifiée, l'IRTS facture ces heures à l'organisme financeur ou à l'apprenant qui s'autofinance. L'IRTS ne peut être tenu pour responsable de l'absence de l'apprenant.

MAJ le 29/10/2025 v4

IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux

9 avenue François Rabelais
BP39 - 33401 Talence Cedex
05 56 84 20 20
contact@irtsnouvelleaquitaine.fr

irtsnouvelleaquitaine.fr

Institut géré par l'Association Régionale du Travail Social Nouvelle-Aquitaine
Siret : 301 168 803 00015 - APE : 8542Z
Association déclarée n°W332002027
Déclaration d'activité : 72 33 000 55 33 Préfecture de la Gironde